

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU 27 MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, se réunit sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 17

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 21

Convoqués le :
20/05/2025

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoints au Maire.

Madame Monique SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Laurent PERRIN, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI

Madame Pascale HOLLE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Armelle CHAMPLON

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

POINT 2025-29- Demande du Fonds de concours de l'Eurométropole de Metz

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Conseil métropolitain du 27 mars 2017, instaurant le dispositif de fonds de concours,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021, portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour la période 2021-2026,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 4 avril 2022 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours,

L'article L.5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

La commission d'attribution des fonds de concours de l'Eurométropole de Metz se réunit le 19 juin 2025, la commune souhaite y présenter une demande pour le dossier « rénovation des courts de tennis ».

En effet, la zone de loisirs de la Saussaie regroupe différentes installations : club-house, courts de tennis, parcours de santé, terrains de padel, etc.

Ces infrastructures, notamment les courts et le club-house, sont mises à la disposition de l'association du Tennis Club de la Saussaie, créée en 1980. Elle compte près de 330 membres et est un acteur majeur du tennis en Moselle et en Lorraine.

De graves problèmes sont cependant constatés, notamment :

- des risques électriques ;
- des fuites d'eau ;
- une dégradation de l'isolation ;
- une dégradation de la bâche ;
- des problèmes de sol avec des bosses.

Les rénovations concerneront le club-house, qui présente un colombage en mauvais état, et les courts de tennis, dont les sols et les bâches sont détériorés.

Ce projet permettra, d'une part, aux joueurs de retrouver sécurité et confort, et d'autre part, à la commune de préserver son rayonnement en accueillant à nouveau des compétitions.

Les activités sportives et la pérennité de l'association seront elles aussi positivement impactées.

Enfin, la mise en accessibilité des infrastructures aux personnes à mobilité réduite permettra à un plus grand nombre de personnes de pratiquer une activité sportive et contribuera à leur inclusion.

La commune a également à cœur de continuer à véhiculer les valeurs du sport que sont l'inclusion, la persévérance et le respect.

Le coût total de l'opération est de 1.229.739 € HT.

La commune a présenté ce dossier au FEDER et à la Région, qui n'a pas été retenu, ainsi qu'au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2025 resté sans réponse pour le moment.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de présenter le programme de « rénovation des courts de tennis » à la commission d'attribution du fonds de concours de l'Eurométropole de Metz pour un montant de 120.000,00 € et d'accepter son versement éventuel.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à l'opération et au fonds de concours.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 27/05/2025

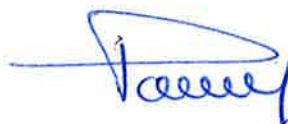
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20250527-2025-29-DCM-DE

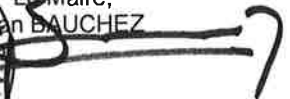
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2025

Le secrétaire de séance,




Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.